

# - C O M M U N E D ' O R S A Y -

## CONSEIL MUNICIPAL

### SEANCE DU 6 FEVRIER 2013

#### COMPTE-RENDU SUCCINCT

**Etaient présents :** David Ros, maire, président, Marie-Pierre Digard, Jean-François Dormont, Catherine Gimat, Joël Eymard, Elisabeth Delamoye, David Saussol, Ariane Wachthausen, Michèle Viala, adjoints – Mireille Ramos, Didier Missenard (jusqu'à 21h35), Eliane Sauteron, Claude Thomas-Collombier, Stanislas Halphen (à partir de 21h30), Yann Ombrello, Alexis Foret (à partir de 21h40), Claudie Mory, Véronique France-Tarif, Astrid Auzou-Connes, Benjamin Lucas-Leclin, Guy Aumette, Hervé Charlin, Jean-Christophe Péral.

**Absents excusés représentés :**

François Rousseau	pouvoir à David Ros
Frédéric Henriot	pouvoir à Jean-François Dormont
Didier Missenard (à partir de 21h35)	pouvoir à Stanislas Halphen
Chantal de Moreira	pouvoir à David Saussol
Sabine Ouhayoun	pouvoir à Marie-Pierre Digard
Stanislas Halphen (jusqu'à 21h30)	pouvoir à Michèle Viala
Alexis Foret (jusqu'à 21h40)	pouvoir à Yann Ombrello
José Goncalves	pouvoir à Mireille Ramos
Marie-Hélène Aubry	pouvoir à Benjamin Lucas-Leclin
Simone Parvez	pouvoir à Hervé Charlin
Béatrice Donger-Desvaux	pouvoir à Jean-Christophe Péral

**Absents :**

Dominique Denis  
Jérôme Vitry

Nombre de conseillers en exercice	33
Nombre de présents	21
Nombre de votants	31

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance du conseil municipal.

Joël Eymard est désigné, à l'unanimité des présents, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

---

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 19 DECEMBRE 2012

Le procès-verbal de la séance du 19 décembre 2012 est approuvé à l'unanimité des présents

DECISIONS MUNICIPALES PRISES PAR LE MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DE POUVOIRS DU CONSEIL MUNICIPAL (ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES)

Conformément aux dispositions de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales, Monsieur le maire rend compte des décisions prises depuis la dernière séance, à savoir :

DATE	N° DECISION	OBJET
		(Tous les montants sont exprimés en TTC)
4-déc.	12-222	Convention d'occupation précaire et révocable d'une maison à usage d'habitation, située 18 avenue Saint-Laurent, au profit de Monsieur Christian MARTIN, du 1er novembre 2012 au 31 mars 2013, pour un montant mensuel de 436,80 €
4-déc.	12-223	Convention d'occupation précaire et révocable d'un logement de type F3, situé 9 avenue Saint-Laurent, au profit de Madame Solange DESMEDT, du 9 novembre 2012 au 30 juin 2013, pour un montant mensuel de 364,18 €
4-déc.	12-224	Convention d'occupation précaire et révocable d'un logement de type F3, situé 9 avenue Saint-Laurent, au profit de Madame Marie-Anne HOSEBOCUS, du 1er janvier au 31 mars 2013, pour un montant de 367,46 €
6-déc.	12-225	Convention de mise à disposition à titre précaire et révocable d'un logement de type F4, situé 17 rue de Pont de Pierre, au profit de Madame Cécile RAILLOT professeur des écoles, pour une durée d'un an reconductible deux fois
6-déc.	12-226	Avenant n°3 à la convention de mise à disposition d'un logement au profit de Madame Odette CHAZETTE, prolongation d'une année à compter du 24 octobre 2012
6-déc.	12-227	Convention d'occupation précaire et révocable d'un logement de type F3, situé 27 rue Etienne Bauer, au profit de Madame Jeanine MAUCHAMP, du 1er décembre 2012 au 30 septembre 2013, pour un montant de 327,60 €
14-déc.	12-228	Convention de formation passée avec l'Association Française du Conseil des Communes et Régions d'Europe (AFCCRE), pour un adjoint au maire, formation sur le thème "réaliser un diagnostic et élaborer un plan d'action dans de cadre de la signature de la charte européenne pour l'égalité des hommes et des femmes dans la vie locale", les 29 et 30 novembre 2012 pour un montant de 700 €
11-déc.	12-229	Convention de mise à disposition à titre gracieux, d'un chalet à des commerçants, associations et artisans dans le cadre de la manifestation "Orsay sous les sapins édition 2012", pour la vente et démonstration de produits festifs, du 15 décembre 2012 au 1er janvier 2013
21-déc.	12-230	Convention d'occupation précaire et révocable d'un logement de type F3, situé 9 avenue Saint-Laurent, au profit de Madame Rosa FERREIRA, du 1er janvier au 30 juin 2013, pour un montant de 375,53 €

14-déc.	12-231	Adoption d'un marché n°2012-26 L1 avec la société ECM LANNI, relatif aux travaux de réaménagement des locaux "d'hébergement d'urgence" - Lot n°1 : maçonnerie, pour un montant forfaitaire de 22 126 €, les travaux seront exécutés dans un délai global de trois mois
14-déc.	12-232	Adoption d'un marché n°2012-26 L2 avec la société LARUE, relatif aux travaux de réaménagement des locaux "d'hébergement d'urgence" - Lot n°2 : électricité, pour un montant forfaitaire de 15 886,47 €, les travaux seront exécutés dans un délai global de trois mois
14-déc.	12-233	Adoption d'un marché n°2012-26 L3 avec la société SCHNEIDER, relatif aux travaux de réaménagement des locaux "d'hébergement d'urgence" - Lot n°3 : plomberie, pour un montant forfaitaire de 13 973,35 €, les travaux seront exécutés dans un délai global de trois mois
14-déc.	12-234	Adoption d'un marché n°2012-26 L4 avec la société DECO 77, relatif aux travaux de réaménagement des locaux "d'hébergement d'urgence" - Lot n°4 : peinture, pour un montant forfaitaire de 6 803,45 €, les travaux seront exécutés dans un délai global de trois mois
13-déc.	12-235	Convention passée avec le Barreau de l'Essonne pour l'organisation de consultations juridiques en mairie au profit des Orcéens, le montant de la redevance financière versée à l'Ordre des Avocats est de 15 109,67 € pour 110 heures de vacations sur 11 mois
14-déc.	12-236	Adoption d'un avenant au marché de maîtrise d'œuvre n° 2012-05, avec l'atelier FRANCIOSA/Société BCCB, concernant la construction de la nouvelle chaufferie de la piscine municipale, honoraires supplémentaires pour prestations supplémentaires, le montant de l'avenant est fixé à 11 336,54€ pour un total de 37 933,02 €
21-déc.	12-237	Avenant au contrat d'assurance conclu avec PNAS,"flotte automobile" pour la revalorisation de la prime provisionnelle annuelle qui est portée à 16 440,38€, soit une prolongation d'une année du contrat porté à échéance au 31/12/2013
21-déc.	12-238	Avenant n°1 portant modification de la régie de recettes dénommée REGIE HORODATEURS auprès de la police municipale, pour la mise en place de nouveaux systèmes de paiement par carte bancaire ou par carte "Monéo"
20-déc.	12-239	Adoption du marché n°2012-31 avec la société RICOH, relatif à la location et à la maintenance du parc photocopieur de la commune d'Orsay - Lot n°2 : fourniture de sept appareils de photocopies noir et blanc destinés aux groupes scolaires, pour un montant maximum annuel de 10 764 € et pour une durée ferme de cinq années du 1er janvier 2013 au 31 décembre 2017
20-déc.	12-240	Adoption du marché n°2012-31 avec la société RICOH, relatif à la location et à la maintenance du parc photocopieur de la commune d'Orsay - Lot n°3 : fourniture d'un appareil de photocopies destiné à l'atelier d'impression pour un montant maximum annuel de 10 764 € et pour une durée ferme de cinq années du 1er janvier 2013 au 31 décembre 2017
4-janv.	13-01	Convention de formation passée avec l'Association pour la Promotion des Hôpitaux de jour pour personnes âgées (APHJPA), pour deux agents municipaux, formation sur le thème "comprendre et soigner les modifications corporelles liées au vieillissement", du 30 janvier au 1er février 2013, pour un montant de 1075,50 €

4-janv.	13-02	Convention de mise à disposition temporaire et gratuite du gymnase JC Blondin, au profit de l'Union Sportive de l'Enseignement du Premier degré de l'Essonne (USEP), le lundi 25 mars 2013 pour une rencontre départementale de scola-basket
4-janv.	13-03	Adoption du marché n°2012-37 avec l'association AD PEP 91, relatif à l'organisation des classes transplantées et de découvertes - Lot n°1 "Découverte de la faune et de la flore (CM2)", pour un montant minimum annuel de 6 000 €, le marché prendra fin le 1er juillet 2013
4-janv.	13-04	Adoption d'un marché n°2012-37 avec la société CAP MONDE, relatif à l'organisation des classes transplantées et de découvertes - Lot n°2 "Découverte du milieu fluvial (CM2)", pour un montant minimum annuel de 6 000 €, le marché prendra fin le 1er juillet 2013
4-janv.	13-05	Adoption du marché n°2012-37 avec la société CAP MONDE, relatif à l'organisation des classes transplantées et de découvertes - Lot n°3 "Patrimoine et milieu marins (CM2)", pour un montant minimum annuel de 12 000 €, le marché prendra fin le 1er juillet 2013
4-janv.	13-06	Adoption du marché n°2012-37 avec l'association AD PEP 91, relatif à l'organisation des classes transplantées et de découvertes - Lot n°4 "Découverte du milieu marin (GS)", pour un montant minimum annuel de 11 739,10 €, le marché prendra fin le 1er juillet 2013
4-janv.	13-07	Déclaration d'infructuosité du marché n°2012-31 L1 relatif à la location et à la maintenance du parc photocopieurs de la commune d'Orsay - Lot n°1 : fourniture de 29 photocopieurs destinés aux services administratifs, les offres présentées par les différentes sociétés sont soit inacceptables soit irrégulières, nouvelle consultation dès que possible en appel d'offres ouvert sur la base d'un nouveau cahier des charges
11-janv.	13-08	Convention de mise à disposition temporaire et gratuite du gymnase JC Blondin, au profit du Club Athlétique d'Orsay section Kyudo, les 2 et 3 mars 2013, pour l'organisation d'un stage
11-janv.	13-09	Convention de mise à disposition temporaire et gratuite du gymnase scolaire de Mondétour au profit du CAES du CNRS section karaté, les 16 et 17 mars 2013, pour l'organisation d'un stage
11-janv.	13-10	Contrat de maintenance avec la société REMAG 89, pour l'entretien du massicot du service reprographie, comprenant sa maintenance et une vérification tous les trimestres, ce marché est conclu pour un montant global et forfaitaire de 777,40 € et pour l'année 2013
11-janv.	13-11	Convention de mise à disposition d'adresses avec la Poste, abonnement d'une durée d'un an, le montant de la dépense est déterminé en fonction du nombre d'informations transmises (nombre de nouveaux arrivants mensuels) et ne pourra pas excéder 500 € pour les 12 mois
11-janv.	13-12	Contrat pour la maintenance du progiciel de gestion du cimetière "ETERNITE: module cartographie" avec la société LOGITUD SOLUTIONS, à compter du 1er janvier 2013 pour une durée d'un an et pour un montant de 201,69 €

11-janv.	13-13	Convention de mise à disposition temporaire et payante des terrains honneur et annexe de rugby ainsi que des vestiaires du stade municipal au profit du bureau des sports de SUPELEC, pour l'organisation d'un tournoi de rugby les 18 et 19 mai 2013, pour un montant de 880 €
17-janv.	13-14	Convention relative à la mise en œuvre du programme "Agriculteurs Juniors" à l'école élémentaire du centre avec l'Agence des espaces verts de la Région d'Ile de France pour l'année scolaire 2013/2014 - 25 séances d'animation pour un montant de 570 €
17-janv.	13-15	Convention de mise à disposition temporaire et gratuite du Gymnase Blondin au profit de l'association ACPUO, les samedi 9 et dimanche 10 mars 2013
17-janv.	13-16	Convention de formation passée avec l'organisme FORMATION ET TERRITOIRES, pour un adjoint au maire, une formation sur le thème "la contribution des communes à la réussite de leurs écoles", les 21 et 22 janvier 2013 pour un montant de 990 €
17-janv.	13-17	Adoption d'un avenant n°3 au marché n°2011-32 L2 concernant la construction de deux courts de tennis couverts et d'une salle polyvalente - Lot n°2 : gros œuvre, maçonnerie et carrelage, le montant des travaux supplémentaires est fixé à 4 449,12 €
17-janv.	13-18	Adoption d'un avenant au marché n°2011-32 L12 concernant la construction de deux courts de tennis couverts et d'une salle polyvalente - Lot n° 12 : revêtement de sols sportifs, le montant des travaux supplémentaires est fixé à 3 329,19 €
17-janv.	13-19	Adoption d'un avenant au marché n°2011-32 L14 concernant la construction de deux courts de tennis couverts et d'une salle polyvalente - Lot N°14 : peinture, le montant des travaux supplémentaires est fixé à 736,74 €
22-janv	13-20	Contrat de prêt à titre gracieux, de matériel scénique par la ville de Bures-sur-Yvette, 9 praticables SAMIA du 3 au 31 mars 2013, pour les besoins scénographiques de la compagnie de théâtre orcéenne l'Empreinté, accueillie à la salle de spectacle-espace Jacques Tati pour trois représentations publiques
22-janv	13-21	Convention de mise à disposition temporaire et gratuite de la grande salle du gymnase Marie-Thérèse Eyquem, au profit du club athlétique d'Orsay section Tai-chi, les 2 et 3 février 2013 pour l'organisation d'un stage
22-janv	13-22	Convention de mise à disposition temporaire et gratuite de la grande salle du gymnase Marie-Thérèse Eyquem, au profit du club athlétique d'Orsay section Tai-chi, les 6 et 7 avril 2013 pour l'organisation d'un stage
22-janv	13-23	Convention de mise à disposition temporaire et gratuite du gymnase Blondin, au profit du club athlétique d'Orsay section kyudo, les 15 et 16 juin 2013 pour l'organisation d'un stage
22-janv	13-24	Avenant n°1 à la convention d'occupation précaire et révocable d'un local au profit de Monsieur Lazzerini, la mise à disposition de ce garage est prorogée jusqu'au 1er mars 2013, le montant de la redevance nette d'occupation mensuelle est fixé à 150 €

22-janv	13-25	Avenant n°1 au marché n°2010-20 relatif à la capture, au ramassage, au transport, à la mise en fourrière des animaux errants ou décédés sur la voie publique et à l'exploitation d'une fourrière animale avec la société SACPA, à compter du 1er janvier 2013, cet avenant porte à 0,64 € HT par an et par habitant le montant forfaitaire annuel dû à la SACPA
25-janv	13-26	Contrat de certification qualiville passé avec la société AFNOR, visant à améliorer la qualité du service rendu aux administrés dans différents domaines tels que l'accueil, l'orientation et l'information - le présent contrat est conclu pour une durée d'un an et reconductible au maximum trois fois, le montant de la prestation est fixé à 5 651,10 € par an
25-janv	13-27	Convention de partenariat avec UCPA FORMATION, pour l'organisation d'un stage de formation théorique BAFA à Orsay du 9 au 16 mars 2013, pour douze participants et pour un montant de 2 340 €
25-janv	13-28	Avenant n°1 au contrat d'assurance Protection Juridique Générale portant augmentation de la prime pour l'année 2013, la nouvelle prime est fixée à 3 870,16 €, ce marché d'assurance présente un ratio négatif de 207% depuis l'origine. Ce déséquilibre contraint l'assureur à procéder à l'augmentation de la prime - Ce contrat prendra fin au 31 décembre 2013

**2013-1 - ELECTION DE DEUX REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL POUR SIEGER AU SEIN DE LA COMMISSION MUNICIPALE DES AFFAIRES SOCIALES, SCOLAIRES ET DE LA PETITE ENFANCE**

***Après appel de candidatures,***

Le Conseil municipal,

- **Procède**, au scrutin secret, à la majorité absolue des suffrages et suivant le principe de la représentation proportionnelle à la désignation de deux membres représentant le conseil municipal au sein de la commission municipale des affaires sociales, scolaire et de la petite enfance.

Mme France-Tarif et Mme Auzou-Connes ayant obtenu la majorité absolue par 24 voix pour, (7 membres ne participant pas au vote : Mme Donger-Desvaux, M. Lucas-Leclin, Mme Aubry, M. Aumette, M. Charlin, M. Péral, Mme Parvez) sont élues en qualité de membres représentant le conseil municipal au sein de la commission municipale des affaires sociales, scolaire et de la petite enfance.

La composition de cette commission est désormais la suivante :

- M. David ROS
- Mme Véronique FRANCE-TARIF
- Mlle Ariane WACHTHAUSEN
- Mme Sabine OUHAYOUN
- Mme Mireille RAMOS
- Mme Eliane SAUTERON
- Mme Yann OMBRELLO
- M. José GONCALVES
- M. Didier MISSENARD
- Mme Elisabeth DELAMOYE
- Mme Astrid AUZOU-CONNES
- M. Jean-Christophe PERAL
- Mme Dominique DENIS
- Mme Simone PARVEZ
- Mme Béatrice DONGER-DESVAUX
- M. Benjamin LUCAS-LECLIN

**2013-2 - ELECTION D'UN REPRESENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL POUR SIEGER AU SEIN DE LA COMMISSION MUNICIPALE DE L'URBANISME, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES TRANSPORTS**

***Après appel de candidatures,***

Le Conseil municipal,

- **Procède**, au scrutin secret, à la majorité absolue des suffrages et suivant le principe de la représentation proportionnelle à la désignation d'un nouveau membre représentant le conseil municipal, au sein de la commission municipale chargée de l'urbanisme, de l'environnement et des transports.

Mme Auzou-Connes ayant obtenu la majorité absolue par 24 voix pour, (7 membres ne participant pas au vote : Mme Donger-Desvaux, M. Lucas-Leclin, Mme Aubry, M. Aumette, M. Charlin, M. Péral, Mme Parvez) est élue en qualité de membre représentant le conseil municipal au sein de la commission municipale chargée de l'urbanisme, de l'environnement et des transports.

La composition de cette commission est désormais la suivante :

- M. David ROS
- Mme Marie-Pierre DIGARD
- Mme Catherine GIMAT
- M. Joël EYMARD
- Mme Chantal DE MOREIRA
- M. Jean-François DORMONT
- M. Alexis FORET
- Mme Astrid AUZOU-CONNES
- M. Stanislas HALPHEN
- M. Guy AUMETTRE
- M. Benjamin LUCAS-LECLIN
- M. Hervé CHARLIN

### **2013-3 - DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL POUR SIEGER A LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX (CCSPL)**

#### ***Après appel de candidatures,***

Le Conseil municipal,

- **Procède**, au scrutin secret à la majorité absolue des suffrages et suivant le principe de la représentation proportionnelle, à la désignation d'un nouveau membre représentant le conseil municipal au sein de la commission consultative des services publics locaux.

Mme Gimat ayant obtenu la majorité absolue par 24 voix pour, (7 membres ne participant pas au vote : Mme Donger-Desvaux, M. Lucas-Leclin, Mme Aubry, M. Aumette, M. Charlin, M. Péral, Mme Parvez) est élue en qualité de membre représentant le conseil municipal au sein de la commission consultative des services publics locaux.

La composition de cette commission est désormais la suivante :

- M. David ROS
- M. Jean-François DORMONT
- Mme Catherine GIMAT
- M. Alexis FORET
- M. Didier MISSENERD
- M. Guy AUMETTE

### **2013-4 - ELECTION D'UN MEMBRE TITULAIRE REPRESENTANT LE CONSEIL MUNICIPAL EN QUALITE DE DELEGUE DE LA COMMUNE AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU CIMETIERE DE L'ORME A MOINEAUX DES ULIS (SICOMU)**

#### ***Après appel de candidatures,***

2 membres du conseil se sont portés candidats (Mme Auzou-Connes et M Aumette)

Le Conseil municipal,

- **Procède** au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à la désignation d'un délégué titulaire pour représenter le conseil municipal d'Orsay au Syndicat Intercommunal du Cimetière de l'Orme à Moineaux des Ulis (SICOMU).

Mme Auzou-Connes ayant obtenu 24 voix (7 voix pour M Aumette), est désignée déléguée titulaire aux côtés de Monsieur Jean-François Dormont pour représenter le conseil municipal d'Orsay au SICOMU.

**2013-5 - ELECTION D'UN MEMBRE TITULAIRE REPRESENTANT LE CONSEIL MUNICIPAL EN QUALITE DE DELEGUE DE LA COMMUNE AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR L'ENFANCE INADAPTEE (SIEI)**

***Après appel de candidature,***

2 membres du conseil se sont portés candidats (Mme Thomas-Collombier et Mme Donger-Desvaux)

Le Conseil municipal,

- **Procède** au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à la désignation d'un délégué titulaire pour représenter le conseil municipal d'Orsay au Syndicat intercommunal pour l'enfance inadaptée (SIEI).

Mme Thomas-Collombier ayant obtenu 24 voix (7 voix pour Mme Donger-Desvaux), est désignée déléguée titulaire aux côtés de Mademoiselle Ariane Wachthausen pour représenter le conseil municipal d'Orsay au SIEI.

**2013-6 - ELECTION D'UN MEMBRE SUPPLEANT REPRESENTANT LE CONSEIL MUNICIPAL EN QUALITE DE DELEGUE DE LA COMMUNE AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR L'AMENAGEMENT HYDRAULIQUE DE LA VALLEE DE L'YVETTE (SIAHVY)**

***Après appel de candidatures,***

3 membres du conseil se sont portés candidats (Mme Viala, M. Eymard et M. Aumettre)

Le Conseil municipal,

- **Procède** au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à la désignation d'un délégué suppléant pour représenter le conseil municipal d'Orsay au Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement Hydraulique de la Vallée de l'Yvette.

Mme Viala ayant obtenu 22 voix (1 voix pour M. Eymard et 8 voix pour M. Aumettre), est désignée déléguée suppléante pour représenter le conseil municipal d'Orsay au SIAHVY.

**2013-7 - ELECTION D'UN MEMBRE SUPPLEANT REPRESENTANT LE CONSEIL MUNICIPAL EN QUALITE DE DELEGUE DE LA COMMUNE AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR L'EQUIPEMENT DES COMMUNES DE LA VALLEE DE L'YVETTE ET DE LA BIEVRE (SIEVYB)**

***Après appel de candidatures,***

Le Conseil municipal,

- **Procède** au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à la désignation d'un délégué suppléant pour représenter le conseil municipal d'Orsay au Syndicat intercommunal pour l'Equipement des communes des Vallées de l'Yvette et de la Bièvre.

Mme Wachthausen ayant obtenu la majorité absolue par 24 voix pour, (7 membres ne participant pas au vote : Mme Donger-Desvaux, M. Lucas-Leclin, Mme Aubry, M. Aumettre, M. Charlin, M. Péral, Mme Parvez) est élue en qualité de membre représentant le conseil municipal d'Orsay au SIEVYB.

**2013-8 - ELECTION D'UN MEMBRE SUPPLEANT REPRESENTANT LE CONSEIL MUNICIPAL EN QUALITE DE DELEGUE DE LA COMMUNE AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LA CREATION ET LA GESTION D'ETABLISSEMENTS POUR PERSONNES AGEES (SIPA)**

Le Conseil municipal,

***Après appel de candidatures,***

2 membres du conseil se sont portés candidats (Mme France-Tarif et Mme Parvez)

- **Procède** au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à la désignation d'un délégué suppléant pour représenter le conseil municipal d'Orsay au Syndicat Intercommunal pour la création et la gestion d'établissements pour personnes âgées (SIPA)

Mme France-Tarif ayant obtenu 24 voix (7 voix pour Mme Parvez), est désignée déléguée suppléante aux côtés de Madame Eliane Sauteron pour représenter le conseil municipal d'Orsay au SIPA.

**2013-9 - DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL A L'OFFICE MUNICIPAL POUR LES LOISIRS ET LA CULTURE (OMLC)**

***Après appel de candidatures,***

Le Conseil municipal,

- **Procède**, à main levée, à la majorité absolue des suffrages, à la désignation d'un membre représentant le conseil municipal au conseil d'administration de l'office municipal pour les loisirs et la culture.

Mme Auzou-Connes ayant obtenu la majorité absolue par 24 voix pour, (7 membres ne participant pas au vote : Mme Donger-Desvaux, M. Lucas-Leclin, Mme Aubry, M. Aumette, M. Charlin, M. Péral, Mme Parvez) est élue en qualité de membre représentant le conseil municipal d'Orsay au conseil d'administration de l'office municipal pour les loisirs et la culture.

Les membres représentant le conseil municipal au conseil au sein de l'office municipal pour les loisirs et la culture sont :

- M. Stanislas HALPHEN
- M. Jean-Christophe PERAL
- Mme Astrid AUZOU-CONNES
- M. Frédéric HENRIOT
- Mme Claude THOMAS-COLLOMBIER
- Mme Michèle VIALA

## **2013-10 - DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL A L'OFFICE DE TOURISME DE LA VALLEE DE CHEVREUSE (OT)**

### ***Après appel de candidatures,***

2 membres du conseil se sont portés candidats (Mme Thomas-Collombier et M. Charlin)

Le Conseil municipal,

- **Procède**, au scrutin secret à la majorité absolue des suffrages, à la désignation d'un membre représentant le conseil municipal à l'assemblée générale de l'office de tourisme.

Mme Thomas-Collombier ayant obtenu 22 voix (8 voix pour M. Charlin et 1 abstention), est désignée représentant du conseil municipal à l'assemblée générale de l'office de tourisme.

## **2013-11 - DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL A L'OFFICE MUNICIPAL DES SPORTS (OMS)**

### ***Après appel de candidatures,***

Le Conseil municipal,

- **Procède**, à main levée, à la majorité absolue des suffrages, à la désignation d'un membre représentant le conseil municipal à la commission plénière de l'Office Municipal des Sports,

Mme Auzou-Connes ayant obtenu la majorité absolue par 24 voix pour, (7 membres ne participant pas au vote : Mme Donger-Desvaux, M. Lucas-Leclin, Mme Aubry, M. Aumettre, M. Charlin, M. Péral, Mme Parvez) est élue en qualité de membre représentant le conseil municipal à la commission plénière de l'Office Municipal des Sports,

Les membres représentant le conseil municipal au sein de cette commission plénière sont :

- M. François ROUSSEAU
- Mme Elisabeth DELAMOYE
- Mme Astrid AUZOU-CONNES
- M. Jean-Christophe PERAL
- M. Didier MISSENARD
- Mme Claude THOMAS-COLLOMBIER
- Mme Michèle VIALA

## 2013-12 - DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL AU CONSEIL DE L'ECOLE MATERNELLE DE MONDETOUT

### ***Après appel de candidatures,***

2 membres du conseil se sont portés candidats (Mme Delamoye et M. Péral)

Le Conseil municipal,

- **Procède**, au scrutin secret à la majorité absolue des suffrages, à la désignation d'un représentant du conseil municipal auprès du conseil de l'école maternelle de Mondétour :

Mme Delamoye ayant obtenu 23 voix (8 voix pour M. Péral), est élue en qualité de membre représentant le conseil municipal au sein du conseil de l'école maternelle de Mondétour.

Pour mémoire, les membres représentant le conseil municipal aux sept conseils d'écoles sont :

Ecole maternelle du centre :	M. Frédéric HENRIOT
Ecole maternelle du guichet :	Mme Claude THOMAS-COLLOMBIER
Ecole maternelle de mondétour :	Mme Elisabeth DELALAMOYE
Ecole maternelle maillecourt :	M. Stanislas HALPHEN
Ecole primaire centre :	Mme Mireille RAMOS
Ecole primaire du guichet :	Mme Elisabeth DELAMOYE
Ecole primaire de mondétour :	Mme Sabine OUHAYOUN

## 2013-13 - DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU COLLEGE ALEXANDER FLEMING

### ***Après appel de candidatures,***

Le Conseil municipal,

- **Procède**, à main levée, à la majorité absolue des suffrages, à la désignation d'un nouveau représentant du conseil municipal au conseil d'administration du collège Alexander Fleming.

Mme Auzou-Connes ayant obtenu la majorité absolue par 24 voix pour, (7 membres ne participant pas au vote : Mme Donger-Desvaux, M. Lucas-Leclin, Mme Aubry, M. Aumettre, M. Charlin, M. Péral, Mme Parvez) est élue en qualité de membre représentant le conseil municipal au sein du conseil d'administration du collège Alexander Fleming.

Les membres représentant le conseil municipal au sein de ce conseil d'administration sont :

- Mme Yann OMBRELLO
- Mme Astrid AUZOU-CONNES
- Mme Mireille RAMOS

**2013-14 - DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ECOLE PRIVEE DU COURS SECONDAIRE D'ORSAY**

***Après appel de candidatures,***

2 membres du conseil se sont portés candidats (Mme Delamoye et M. Péral)

Le Conseil municipal,

- **Procède**, au scrutin secret à la majorité absolue des suffrages, à la désignation d'un représentant du conseil municipal au conseil d'administration du cours secondaire d'Orsay.

Mme Delamoye ayant obtenu 24 voix (7 voix pour M. Péral), est désignée représentant du conseil municipal au conseil d'administration du cours secondaire d'Orsay.

**2013-15 – FINANCES - OCCUPATION PRECAIRE DU BIEN CADASTRE BC 138 : FIXATION DU MONTANT DE LA REDEVANCE NETTE MENSUELLE**

Le Conseil municipal, par 24 voix pour, 4 voix contre (Mme Parvez, Mme Donger-Desvaux, M. Lucas-Leclin, Mme Aubry), 3 membres ne participant pas au vote (M. Charlin, M. Aumette, M. Péral) :

- **Fixe** le montant de la redevance nette mensuelle pour l'occupation du bien cadastré BC 138 et situé 38 rue de Paris à Orsay à 1 650 €.
- **Rappelle** que la durée de l'occupation est de 24 mois, l'occupant s'engageant à libérer les lieux de tout meuble et de tout occupant pour le 28 février 2015.

## 2013-16 – FINANCES - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS – COMPLEMENT N°1

Le Conseil municipal, par 28 voix pour, 3 abstentions (M. Lucas-Leclin, Mme Donger-Desvaux, Mme Aubry) :

- **Décide** d'affecter une subvention de 150 € au profit de l'association Ninie et Compagnie.
- **Décide** d'affecter une subvention de 100 € au profit de l'association Société d'Entraide des Membres de la Légion d'Honneur.
- **Décide** d'affecter une subvention de 4 000 € au Comité de Jumelage au titre du fonctionnement 2013 et 4 000 € au titre d'une subvention exceptionnelle.
- **Décide** d'affecter une subvention de 300 € au profit de l'Association les Sourds de l'Essonne.

Le Conseil municipal, par 26 voix pour, 4 abstentions (Mme Donger-Desvaux, M. Lucas-Leclin, Mme Aubry, M. Aumette), 1 membre ne participant pas au vote (M. Charlin) :

- **Décide** d'affecter une subvention de 320 € au profit de l'Union Nationale des Combattants,

Le Conseil municipal, par 24 voix pour, 6 voix contre (M. Péral, Mme Aubry, M. Aumette, Mme Parvez, M. Charlin, M. Lucas-Leclin), 1 abstention (Mme Donger-Desvaux) :

- **Décide** d'affecter une subvention de 100 € au profit de la Direction Départementale de l'Education Nationale.
- **Dit** que les dépenses correspondantes, soit 8 970 €, sont inscrites au budget primitif 2013 de la commune au compte 6574.

## 2013-17 – FINANCES - GARANTIE D'EMPRUNT A L'OPIEVOY POUR L'ACQUISITION EN B.E.F.A. DE 118 LOGEMENTS POUR ETUDIANTS-CHERCHEURS– ECOLE SAINTE-SUZANNE

Le Conseil municipal, par 24 voix pour, 7 membres ne participant pas au vote (Mme Donger-Desvaux, M. Lucas-Leclin, Mme Aubry, M. Aumette, M. Charlin, M Péral, Mme Parvez) :

- **Rapporte** la délibération n°2012-80 du 14 novembre 2012,
- **Accorde** sa garantie d'emprunt à 100 % pour le remboursement des trois emprunts PLS visés ci-dessus d'un montant total de 9 542 504 € souscrits par l'OPIEVOY auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations,
- **Précise** que ces prêts sont destinés à financer l'acquisition de 118 logements pour étudiants-chercheurs, sur le site de l'école Sainte-Suzanne sise rue Guy-Moquet à Orsay,
- **Précise** que les caractéristiques des prêts destinés à financer la construction de 118 logements PLS à Orsay (91400) sont les suivantes :

Caractéristiques des prêts	PLS (construction)	PLS (foncier)	PLS complémentaire
Montants du prêt	2 363 603,00 €	3 561 274 €	3 617 627 €
Durée	40 ans	50 ans	40 ans
Taux d'intérêt actuariel annuel <sup>(1)</sup>	taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt + 1,11 % (révisable en fonction du taux du livret A)	taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt + 1,11 % (révisable en fonction du taux du livret A)	taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt + 1,04 % (révisable en fonction du taux du livret A)
Taux annuel de progressivité <sup>(1)</sup>	0,50 %	0,50 %	0,50 %
Modalités de versements des taux <sup>(2)</sup>	DL	DL	DL
Indice de référence	Livret A <sup>(*)</sup>	Livret A <sup>(*)</sup>	Livret A <sup>(*)</sup>
Valeur de l'indice de référence	1.75 % <sup>(**)</sup>	1.75 % <sup>(**)</sup>	1.75 % <sup>(**)</sup>
Préfinancement	24 mois	24 mois	24 mois
Périodicité des échéances	Annuelle	Annuelle	Annuelle
Commission d'intervention	1 410,00 €	2 130,00 €	2 170,00 €

(1) Les taux indiqués ci-dessus sont établis sur la base de l'indice de référence (\*) dont la valeur (\*\*) à la date du présent document est mentionnée dans le tableau. Chacun des taux est susceptible de varier jusqu'à l'établissement du contrat de prêt suite à l'évolution de la valeur de l'indice de référence (\*\*) mais aussi en cas de changement de la réglementation applicable au prêt. Ces taux seront ensuite révisables pendant tout la durée du prêt en fonction du taux de l'indice de référence (\*). En cas de double révisabilité limitée, le taux de progressivité révisé ne pourra être inférieur à 0.

(2)DL : Double révisabilité limitée : en cas de variation du taux du livret A, les taux d'intérêt et de progressivité des échéances sont révisés en même temps, de manière à lisser l'impact de la variation du taux sur les échéances à venir. Par ailleurs, lorsque le taux de progressivité révisé est négatif, il est automatiquement ramené à 0 %.

**- Précise que la garantie est accordée aux conditions suivantes :**

- La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt, soit 24 mois de préfinancement maximum suivis d'une période d'amortissement de 40 ans pour la partie construction et 50 ans pour la partie foncière et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'OPIEVOY, dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.
- Il est précisé que si la durée de préfinancement retenue par l'emprunteur est inférieure à douze (12) mois, les intérêts courus pendant cette période sont exigibles au terme de cette période.
- Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage à se substituer à l'OPIEVOY pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.
- Le Conseil municipal s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.
- Le Conseil municipal autorise le Maire à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des dépôts et consignations et l'emprunteur.

**2013-18 - DIRECTION DE L'ENFANCE - TARIFS DES CLASSES DE DECOUVERTE – ANNEE SCOLAIRE 2012-2013**

Le Conseil municipal, par l'unanimité des présents :

- **Approuve** les tarifs des séjours de classes de découverte.
- **Décide** d'appliquer la grille des quotients familiaux pour la participation financière des familles.
- **Précise** que les recettes et dépenses correspondantes sont affectées au budget 2013 de la commune.
- **Fixe** les conditions de tarification ainsi :
  - ✓ En dessous du QF minimum (200€) les familles paient le tarif minimum et au-dessus du QF maximum (2300€) les familles paient le tarif maximum.
  - ✓ Pour les familles dont le QF se situe entre 200€ et 750€, application de la formule :
    - Tarif = Tarif minimum + taux de progressivité x (quotient de la famille concernée - quotient familial minimum)
    - Taux de progressivité = (tarif intermédiaire - tarif minimum) / (quotient familial intermédiaire - quotient familial minimum)
  - ✓ Pour les familles dont le QF se situe entre 751€ et 2300€, application de la formule :
    - Tarif = Tarif intermédiaire + taux de progressivité x (quotient de la famille concernée - quotient familial intermédiaire)
    - Taux de progressivité = (tarif maximum - tarif intermédiaire) / (quotient familial maximum - quotient familial intermédiaire)
  - ✓ Pour les non orcéens il est prévu d'appliquer le tarif maximum

Ecoles	Lieux	Dates	Organismes	Enseignants	Coût du séjour (5 jours) par enfant	Classes	Thèmes des séjours
Elémentaire Centre	St Pierre de Quiberon (56)	25 au 29 mars 2013	PEP 91	M. CORNU	442.50 €	CM2	Découverte de la faune et de la flore
Maternelles : Mondétour Guichet	Le Pouliguen (44)	18 au 22 mars 2013	PEP 91	Mme DAMBRUNE Mme BUSSETI	386.24€	Grandes sections	Milieu marin
Elémentaire Guichet	Blainville sur Mer (50)	2 au 6 avril 2013	CAP MONDE	Mme BAROT Mme MARCHAL	388.55 €	CM2	Milieu marin
Elémentaire du Centre	Péniche (navigation)	10 au 14 juin 2013	CAP MONDE	Mme POUGEON	402.85 €	CM2	Découverte du milieu fluvial

De ce fait, la tarification des classes de découverte 2012/2013 se répartit comme suit :

- ✓ pour la classe de découverte « de la faune et de la flore » de Monsieur CORNU,
  - le tarif minimum de 73.76 € pour un quotient minimum de 200€,
  - le tarif intermédiaire de 243.38 € pour un quotient intermédiaire de 750€,
  - le tarif maximum de 442.50 € pour un quotient maximum de 2300€.
  
- ✓ pour la classe de découverte « du milieu marin » de Mesdames DAMBRUNE et BUSSETI,
  - le tarif minimum de 64.39 € pour un quotient minimum de 200€,
  - le tarif intermédiaire de 212.44 € pour un quotient intermédiaire de 750€,
  - le tarif maximum de 386.24 € pour un quotient maximum de 2300€.
  
- ✓ pour la classe de découverte « du milieu marin » de Mesdames BAROT et MARCHAL,
  - le tarif minimum de 64.77 € pour un quotient minimum de 200€,
  - le tarif intermédiaire de 213.70 € pour un quotient intermédiaire de 750€,
  - le tarif maximum de 388.55 € pour un quotient maximum de 2300€.
  
- ✓ pour la classe de découverte « du milieu fluvial » de Madame POUGEON,
  - le tarif minimum de 67.16 € pour un quotient minimum de 200€,
  - le tarif intermédiaire de 221.57 € pour un quotient intermédiaire de 750€,
  - le tarif maximum de 402.85 € pour un quotient maximum de 2300€.

#### **2013-19 - SPORTS - TARIFS DE LOCATIONS DES TERRAINS DE TENNIS DE MONDETOUR**

Le Conseil municipal, par 24 voix pour, 7 membres ne participant pas au vote (Mme Donger-Desvaux, M. Lucas-Leclin, Mme Aubry, M. Aumette, M. Charlin, M. Péral, Mme Parvez) :

- **Approuve** la tarification suivante pour la location des terrains de tennis :
  - . 11,00 € de l'heure par court pour la location des anciens courts de tennis (n°10, 11 et 12),
  - . 11,00 € de l'heure par court pour la location des courts de tennis en terre battue,
  - . 12,50 € de l'heure par court pour la location des nouveaux courts de tennis (n°8 et 9).
  
- **Précise** que les recettes seront inscrites au budget de la commune au compte AFSPO.

---

La séance est levée à 23h30

Orsay, le 8 février 2013

David ROS  
Maire d'Orsay  
Vice-président du Conseil général de l'Essonne

Certifié exécutoire, compte tenu  
de la publication le : 8 février 2013